

Un fleuve peut-il être classé au patrimoine mondial par l'Unesco?

Réponse apportée le **09/30/2008** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

D'après l'information émanant de l'Unesco, les fleuves ne sont pas inscrits en tant que tels au patrimoine mondial, seuls les paysages culturels structurés par le fleuve y apparaissent comme par exemple :

<http://whc.unesco.org/fr/list/933>>

Depuis le 30 Novembre 2000 le Val de Loire, sur une longueur d'environ 250 kilomètres, de Sully à Chalonnes (un peu au delà d'Angers) est classé dans le Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce classement va faciliter la préservation de l'environnement, de la faune et de la flore de ce fleuve exceptionnel et valoriser le paysage ligérien dans son ensemble au delà des monuments les plus célèbres.

Autres exemples :

<http://whc.unesco.org/fr/list/600>>

<http://whc.unesco.org/fr/list/1083>>

Pour plus de renseignements, je vous suggère de contacter également » l'Institut International Fleuves et Patrimoine » à l'adresse :

<http://www.valdeloire.org/?PubliId=133>>

Cordialement,

Eurêkoi

Réponses à distance

Bibliothèque publique d'information

Site internet : <http://www.bpi.fr>